

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 NOVEMBRE 2009

Monsieur le Maire ouvre la séance par une minute de silence en hommage à Monsieur Didier PAQUET

Étaient présents : Mrs et Mmes VAUCLIN – DURAND – AUBIN – FORIN – VINCENT – HODIESNE – BECEL – MENTRE – MAHEUT – CHESNAIS – CASNA – DUVAL – DREGE – SAUTELET – CONSTENSOUX – GENAIN

Monsieur le Maire présente les procurations suivantes :

- Mr Laurent MENARD pouvoir à Mr Jean-Paul DURAND
- Mr Alain De ROUVRAY pouvoir à Mr AUBIN

N°1073 : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Rapporteur Mr VAUCLIN

Au scrutin à bulletins secrets, il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. Mme Nathalie MAHEUT est la seule candidate.

Résultats : Votants : 18 (dont 2 procurations)
Bulletins nuls et blancs : /
Exprimés : 18 voix (dont 2 procurations)

Mme Nathalie MAHEUT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

N°1074 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS : Rapporteur Mr VAUCLIN

Compte tenu du décès de Monsieur Didier PAQUET, Adjoint au Maire, il convient que le Conseil Municipal délibère sur le maintien du nombre d'adjoints (à ce jour fixé à 5).

De plus, depuis la loi du 13 Août 2004, le Conseil peut décider ou non que le nouvel adjoint élu occupe ou non le rang de l'adjoint disparu.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- fixe à 5 le nombre d'adjoints de la Commune de VILLERS SUR MER,
- procède à l'élection d'un 5^{ème} adjoint, étant entendu que le 5^{ème} adjoint actuel (Madame VINCENT) devient 4^{ème} Adjoint dans l'ordre du tableau.
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°1075 : ELECTION D'UN ADJOINT : Rapporteur Mr VAUCLIN

Il convient de procéder dans les formes à l'élection d'un adjoint (5^{ème} dans l'ordre du tableau).

Madame Monique BECEL est candidate.

Le Conseil Municipal procède dans les formes à l'élection d'un 5^{ème} Adjoint.

Pour cette élection, le bureau est composé de :

- 2 accesseurs,
- 1 secrétaire,
- Le conseiller municipal le plus âgé,
- Le Maire

Madame BECEL est élue à l'unanimité Adjointe au Maire 5^{ème} Adjoint dans l'ordre du tableau.

N°1076 : ELECTION D'UN DELEGUE COMMUNAUTAIRE : Rapporteur Mr VAUCLIN

Compte tenu du décès de Monsieur PAQUET, Adjoint au Maire et représentant à la Communauté de Communes, il convient de procéder à l'élection d'un représentant à la Communauté de Communes.

Madame FORIN Patricia est proposée pour être déléguée de la Commune de Villers sur Mer au sein de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, procède à cette élection dans les formes :

Madame FORIN Patricia est élue déléguée communautaire, à l'unanimité, auprès de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, représentant de la commune de Villers sur Mer

N°1077 : ELECTION-DESIGNATION DE MEMBRES : Rapporteur Mr DURAND

Le Conseil Municipal procède à l'élection, des représentants de la Commune dans les formes officielles,

Institutions officielles	<u>Résultats</u>	<u>Membres Elus</u>
Délégations de service public Elections à scrutin secret de liste <u>Candidats titulaires:</u> Mme BECEL Mr AUBIN	Votants : Titulaires : 18 voix 18 voix	3 membres titulaires : Mme BECEL élus à l'unanimité Mr AUBIN

Mme FORIN <u>Candidats Suppléants :</u> Mr DREGE Mme VINCENT Mr DURAND	18 voix Suppléants : 18 voix 18 voix 18 voix	Mme FORIN 3 membres suppléants : Mr DREGE élus à l'unanimité Mme VINCENT Mr DURAND
Appel d'offres <u>Candidats titulaires :</u> Mme BECEL Mr AUBIN Mme FORIN <u>Candidats suppléants :</u> Mme VINCENT Mr DREGE Mr DURAND	Votants : Titulaires : 18 voix 18 voix 18 voix Suppléants : 18 voix 18 voix 18 voix 18 voix	 3 membres titulaires : Mme BECEL élus à l'unanimité Mr AUBIN Mme FORIN 3 membres suppléants : Mme VINCENT élus à l'unanimité Mr DREGE Mr DURAND

Le Conseil Municipal procède dans les formes aux élections suivantes :

Délégués du Conseil aux Instances Administratives	Membres Elus
<p style="text-align: center;">Révision des listes électorales</p> <u>Candidats titulaires :</u> Mme BECEL Mr DREGE Mme VINCENT <u>Candidats suppléants :</u> Mr DUVAL Mr DURAND	<p>3 membres titulaires : 18 voix : Mme BECEL élus à l'unanimité 18 voix : Mr DREGE 18 voix : Mme VINCENT</p> <p>2 membres suppléants : 18 voix : Mr DUVAL élus à l'unanimité 18 voix : Mr DURAND</p>
S.D.E.C	
<u>Candidat titulaire :</u> Mr AUBIN <u>Candidat suppléant :</u> Mr DREGE	1 membre titulaire : 18 voix : Mr AUBIN 1 membre suppléant : 18 voix : Mr DREGE
SIGAZ	
<u>Candidat titulaire :</u> Mr AUBIN <u>Candidat suppléant :</u> Mr DREGE	1 membre titulaire : 18 voix : Mr AUBIN 1 membre suppléant : 18 voix : Mr DREGE

Monsieur DREGE est nommé, dans les formes, à l'unanimité, conseiller délégué.

N°1078 : AVENANTS TENNIS COUVERTS : Rapporteur Mr DURAND

Les tennis couverts sont achevés. Cet équipement dote la Commune d'un équipement sportif de première qualité.

Les deux tennis couverts vont permettre à tous les Villersois de pratiquer cette activité sportive toute l'année dans des conditions optimales.

La qualité de la surface retenue, le nombre de cours ainsi que le système de réservation par Internet positionnent notre équipement sportif dans les tous premiers pour pratiquer le tennis.

Pour information, un défibrillateur est installé à l'extérieur de ce bâtiment.

Pour terminer administrativement ce chantier, des avenants en moins values se doivent d'être conclus. La Commission d'appel d'offre du 25/11/2009 a émis un avis favorable.

Sont concernés :

- lot 7 : Serrurerie : Nord Ouest Alu - 5.846,25 € HT
(travaux non effectués : suppression de l'escalier métallique d'accès à la passerelle)
- lot 12 : Peinture : Gilson - 10.404,94 € HT
(travaux non effectués : suppression de la lasure sur panneaux bois extérieurs, traités autoclave en usine)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants à intervenir avec les entreprises sus-indiquées,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°1079 : AVENANTS ESPACE CULTUREL : Rapporteur Mr AUBIN

L'espace culturel et associatif « LE VILLARE » est en fonctionnement depuis la rentrée de Septembre.

La mise en place opérationnelle s'achève et les associations disposent d'un lieu de rencontre, de réunion ainsi que de bureaux pour exercer leurs activités.

Bien entendu, des expositions commencent à s'inscrire dans le planning. La première ayant été celle de Monsieur GAUNT

Il convient aujourd'hui de conclure administrativement ce dossier et donc des avenants sont nécessaires. La commission d'appel d'offre du 25/11/2009 a émis un avis favorable.

1) Cabinet MASSON : Maître d'œuvre	
Estimation initiale des travaux au stade études (juin 2003)	1 331 000,00 € HT
Forfait de rémunération aux taux de 11,8708 %	158 000,00 € HT
Montant des travaux au stade DET	1 888 000,00 € HT
Nouveaux taux de rémunération	10,064 %
Nouveau forfait de rémunération HT	190 008,32 € HT
	(arrondi à 190 000 €)

2) Il convient d'homogénéiser la date du mois M° qui sert de référence au marché des entreprises pour les paiements pour celles où une révision s'impose :

a) Lot 16 : Sté ALTI LIFT : Mois M° : Février 2006

b) Lot 13 : FOUCHARD : Mois M° : Février 2006

3) Lot 20 – Société ABTP

Moins value pour non réalisation de parements : - 8 828,00 € HT

4) Lot 9 : Sté LELUAN : Menuiserie bois

Plus value pour parements de porte en stratifié : + 4 288,06 € HT

Moins value : organigramme - 407,54 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants cités ci-dessus à intervenir avec les entreprises sus-indiquées,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°1080 : CONVENTION TENNIS CLUB : Rapporteur Mr DURAND

La convention du Tennis club est arrivée à échéance et il convient d'en refaire une qui s'achèvera le 30 Septembre 2010.

Cette convention prévoit les usages des terrains de Tennis ainsi que différents points :

- les missions,
- moyens mis à disposition,
- comptabilité,
- contrôle exercé par la Commune,
- obligations diverses

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Tennis Club de Villers sur Mer,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°1081 : BUDGET EPIC OFFICE DE TOURISME ET D'ANIMATIONS 2010 : Rapporteur Mr VAUCLIN

Dans le cadre des animations et promotions touristiques 2010, l'EPIC de Tourisme et d'Animations nous a transmis sa proposition de budget pour l'année 2010.

La participation demandée à la Commune s'élèverait à 488.000,00 €, à laquelle vient s'ajouter :

- la taxe de séjour encaissée par la Commune puis reversée à l'EPIC,

- la participation financière pour le personnel mis à disposition par la Commune estimée à 105.645 € (salaires + charges pour l'année 2009). Cette somme est reversée à la Commune.

En outre, la Commune mettra à disposition gratuitement la zone de plage nécessaire aux activités des « ateliers du Méridien ».

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- adopte ce budget et ses orientations pour l'année 2010 et notamment le versement de la participation de la Commune sous réserve des évolutions budgétaires qui pourraient amener le Conseil Municipal à redélibérer sur cette participation.

- autorise les avances de trésorerie et ce conformément aux délibérations antérieures,
- autorise la mise à disposition gratuite de la zone relative à l'atelier du Méridien
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°1082 : BUDGET EPIC-ESPACE MUSEOGRAPHIQUE-PALEOSPACE
« L'ODYSSEE »: Rapporteur Mr VAUCLIN**

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie en partenariat avec la Commune de VILLERS SUR MER, réalisent sur l'aire du Marais, l'espace muséographique-paléospace « L'Odyssée ».

Un EPIC a été créé dont le Président est le Maire de VILLERS SUR MER. Cet établissement est opérationnel depuis le 1^{er} Janvier 2009.

Pour fonctionner, cet établissement a besoin de financements (budget présenté au Conseil) qui est financé à 50/50 par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- adopte ce budget et ses orientations pour l'année 2010 et notamment le versement de la participation de la Commune à hauteur de 110.525,00 € en fonctionnement et investissement,
- autorise le prélèvement de la participation communale sur le produit des jeux,
- autorise une avance de trésorerie, dès le mois de Janvier et le versement par tranche avec un premier acompte de 50.000 €,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°1083 : CONVENTION COMMUNE DE VILLERS SUR MER/EPIC DE L'OFFICE
DE TOURISME ET D'ANIMATIONS : Rapporteur Mme FORIN**

Une convention sur la gestion des moyens se doit d'être réalisée pour gérer les rapports entre la Commune de Villers sur Mer et L'EPIC de l'Office de Tourisme et d'Animations.

La précédente accompagnée de son avenant n°1 est aujourd'hui obsolète compte tenu de la mise en place du tennis couvert et du fonctionnement du « Villaré ».

La nouvelle convention prévoit notamment :

- les moyens mis à disposition de l'EPIC du Tourisme et d'Animations (moyens financiers, locaux, matériel et personnel) ;
- la maîtrise d'œuvre pour la Commune ou les Associations (et ce uniquement lorsque la Commune sollicite l'EPIC de l'Office de Tourisme et d'Animations), des expositions ou des événements culturels que la Commune souhaiterait réaliser au « Villaré »,
- l'encaissement des sommes relatives à la location des tennis couverts

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'EPIC de l'Office de Tourisme et d'Animations,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°1084 : CONVENTION COMMUNE/EPIC « L'ODYSSEE » : Rapporteur Mme VINCENT

La Commune de VILLERS SUR MER met à disposition de l'EPIC « l'Odyssée », une partie des bureaux du 1^{er} étage de la Mairie Annexe.

Dans ce cadre, une convention se doit d'être réalisée avec cette entité.

Bien entendu, ces locaux seront rendus à la Commune dès l'achèvement de la construction du futur musée paléospace « L'Odyssée ».

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention à intervenir,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°1085 : GRATIFICATION STAGIAIRE-STAGE EN ALTERNANCE : Rapporteur Mme FORIN

La Commune a parfois recours ou /est sollicité pour recevoir des stagiaires en formation ou en alternance professionnelle.

A ce jour, sans délibération, aucune gratification financière n'est possible. Bien entendu, cela ne concernera que les stagiaires dont la durée de présence dépasse un mois et qui effectuent avec satisfaction la mission qui leur est confiée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise cette gratification aux stagiaires et/ou aux employés en alternance moyennant la somme de 30 % du SMIC mensuel.
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°1086 : TARIFS MUNICIPAUX 2010 : Rapporteur Mr DURAND

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité adopte les tarifs suivants à compter du 1^{er} Janvier 2010

MARCHE	SAISON (1.6 au 30.9)		HORS SAISON (1.10 au 31.5)	
	Abonnés (1)	Non Abonnés	Abonnés (1)	Non Abonnés
- Place couverte avec table donnant droit à une profondeur maximum de 2 M, le mètre linéaire	1.94 €	3.32 €	0.67 €	1.60 €
- Places non couvertes donnant droit à une profondeur maximum de 2 M, le mètre linéaire	0.95 €	2,25 €	0.44 €	0,95 €
Seuls peuvent bénéficier des tarifs d'abonnement les commerçants fréquentant le Marché au moins 9 mois par an				
Tarifs manifestations hors marché (fête de la Coquille ; animarchés...) majoration: +50 % tarif non abonné de saison arrondi à l'unité la plus proche, soit : 4.77 €/mètre linéaire.				
- Places couvertes avec équipement	Saison	2,25 €	Hors saison	0,85 €
Pour faciliter la perception et la rendre opérante, les longueurs ou surfaces occupées seront toujours arrondies à l'unité supérieure. Ces tarifs seront l'objet d'un affichage permanent au bureau du Régisseur situé à l'entrée du marché principal et sur le panneau d'affichage de la Mairie.				
<u>Centre Aéré -</u>	SEMAINE – NON BENEFICIAIRES D'ALLOCATIONS		SEMAINE – BENEFICIAIRES D'ALLOCATIONS	
1 enfant	74.50 €		50 €	
2 enfants	67.30 €		46 €	
3 enfants	62.20 €		43 €	
4 enfants	57.10 €		40 €	

Dans le cadre de l'harmonisation des tarifs du Centre Aéré, il peut arriver que des paiements soient à effectuer pour les journées seules. Cela correspond à des rompus de début ou de fin de semaine par rapport au début ou de fin de mois.

Cimetière

<i>PERIODICITE</i>	<i>Enfant</i>	<i>Pleine Terre</i>		<i>Caveau</i>		
		<i>1.2 P</i>	<i>3 P</i>	<i>1.2 P</i>	<i>3 P</i>	<i>4.6 P</i>
<i>TRENTENAIRE</i>	143 €	300 €	375 €	358 €	446 €	716 €
<i>CINQUANTENAIRE</i>	242 €	510 €	641 €	786 €	948 €	1397 €
<i>PERPETUELLE</i>				1685 €	2099 €	2871 €

<i>Columbarium</i>	
* location trentenaire	674 €
* location Cinquantenaire	800 €
* Perpétuité	1194 €
<i>Jardins d'Urnes</i>	
* location trentenaire	232 €
* location Cinquantenaire	394 €
* Perpétuité	1076 €

	Euros
Plage Cabine (emplacement particulier) + surveillance cabines : 1 cabine maximum par famille. (tarif inchangé)	100
Stationnement Payant (tarif inchangé)	
Secteur Plage : 1 € pour 1 heure	0.5 € pour ½ heure minimum
Secteur Centre Ville : 0.5 € pour une heure	0.2 € pour 20 minutes
Ravalement de façade- cf infra-	
Taxes de séjour (tarifs inchangés)	
Hôtel des Falaises	768 €
Hôtel Outre Mer	804 €
Hôtel le Normand	614 €
Le Celtic	658 €
Castellamare	3302 €
Hôtel Ibis	4378 €
Domaine de Villers	1305 €
Hôtel les Frais Ombrages	998 €
Camping Bellevue	2467 €
GITES	
Mr et Mme SIMAR	307 €
Melle HARCOURT	154 €
Mme HERTEMENT	307 €
Mr et Mme MILLET	77 €
Mr et Mme BIDARD	384 €
Taxe de Séjour – Locations d'appartements	
Taxe forfaitaire : 10 € pour un studio	
15 € pour un 2 pièces	
20 € pour un 3 pièces	
25 € pour les Villas	
Taxe perçue pour 28 jours maximum et minimum 1 semaine de séjour	

Transport scolaire et location de bus (tarif inchangé) 1 enfant = 21 € (8 € par enfant supplémentaire)	Garderie (tarif inchangé) Forfait ½ trimestre, payable d'avance Matin 16 € Soir 21.30 € Matin et Soir 32 €
---	--

<u>Droit de voiries par m² et par an</u>		
1 ^{ère} zone : Rues piétonnes + bord de plage	= 48 €	
2 ^{ème} zone : Centre Ville	= 46 €	
3 ^{ème} zone : hors périmètre centre ville	= 25 €	
4 ^{ème} zone : Structure, close aménagée	= 88 €	
Tout dépassement sera facturé 17.60 € par m ² en sus et par jour		
Enseigne sur support mobile : 88 € l'unité (pour tout panneau installé hors de la zone gérée par une convention et/ou en l'absence de convention).		
<u>Spectacles du Stade</u> 15.30 € par m ² utilisables	Cirques/Marionnettes 10.20 € par m ² utilisables	
Manège Digue Est :	2254 € (2210 € pour 2009)	
Manège Digue Ouest :	1335 € (1309 € pour 2009)	
Redevance Camping :	4080 € (4000 € pour 2009)	
<u>Etudes surveillées (tarif inchangé)</u>		
1 € par jour		
LOCATIONS DE SALLES-TENNIS COUVERTS		
Le Villaré	350 € pour 3 heures	
Celloise/Les Ormes	12 € par jour/personne	
Tennis couverts	16 € /1heure pour un court (max 5h)(moins 5% pour frais de gestion encaissé par l'EPIC Office de tourisme et d'Animations)	
Prime à la naissance	38,87 € par enfant	
<u>TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE</u>		
Les nouveaux tarifs sont donc pour 10 repas		
	<u>Extérieurs</u>	<u>Villers sur mer</u>
Primaires	38.35 €	31.50 €
Maternelles	35.70 €	27.20 €
Adultes Cantine	5.40 €/repas	
<u>TARIFS SALLE DE MUSCULATION/LOISIRS (tarifs inchangés)</u>		
	VILLERS	HORS VILLE
Abonnement à l'année	160 €	240 €
Abonnement 6 mois	98 €	147 €
Abonnement Mois	28 €	42 €

**N°1087 : AVENANT CONTRAT DE CONCESSION AVEC GAZ RESEAUX
DISTRIBUTION DE FRANCE : Rapporteur Mr AUBIN**

La Commune a signé avec Gaz Réseaux distribution de France un contrat de concession le 25/05/1996.

Aujourd'hui, un projet d'avenant est nécessaire afin de rendre conforme le contrat de concession à l'article 11 du décret du 28/07/2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions de réseaux publics de distribution de gaz naturels.

Ce décret prévoit notamment de pouvoir contribuer aux travaux de raccordement de nouveaux clients lorsque la rentabilité financière de ce dernier n'est pas assurée (notamment en vertu de l'arrêté ministériel fixant le taux de référence pour la rentabilité des opérations de dessertes gazières).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant à intervenir avec GrDF,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°1088 : VIREMENTS/OUVERTURES DE CREDITS : Rapporteur Mr VAUCLIN

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise les ouvertures et virements de crédits suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

- Cpte 6226 : honoraires : - 20.000 €
- Op 012 : Charges de Personnel : Cpte 6475 – médecine du travail-pharmacie + 3.000 €
- Op 012 : Charges du Personnel : Cpte 6413 – personnel non titulaire + 17.000 €

Section d'Investissement :

- 1) - Opération 198 – Acquisitions de biens :
 - Cpte 2115 - 9 000,00 €
 - Cpte 2313 - 9 000,00 €
 - Opération 205 : Travaux bâtiments :
 - Cpte 2135 - 2 000,00 €
 - Cpte 2138 - 2 500,00 €
 - Cpte 2313 - 2 015,00 €
 - Opération 307 : Signalétique :
 - Cpte 2158 - 17 753,00 €
 - Opération 209 : Acquisition de matériel :
 - Cpte 2184 + 21 134,00 €
 - Cpte 2188 + 21 134,00 €
- 2) - Opération 501 : Espace Culturel – Cpte 2313 + 160.000,00 €
- Op non affectée : Emprunt – Cpte 1641 + 160.000,00 €

N°1089 : TABLEAU DES EMPLOIS : Rapporteur Mme FORIN

Comme de coutume, compte tenu des promotions et des avancements de grade, le tableau des emplois se doit d'être mis à jour.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- adopte le tableau des emplois ci-dessous au 01/12/2009,

TABLEAU DES EMPLOIS AU 01.12.2009

GRADES	POSTES POURVUS	POSTES NON POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE	11	1
Directeur général des services 20/40	1	
Attaché		1
Rédacteur chef	1	
Rédacteur territorial	4	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	4	
FILIERE TECHNIQUE	59	1
Technicien supérieur chef	1	
Agent de maîtrise	4	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	9	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	39	
FILIERE SPORTIVE	1	
Educateur sportif des APS hors classe	1	
FILIERE POLICE	1	
Brigadier de police municipale	1	
FILIERE SANITAIRE & SOCIALE	1	
Moniteur – éducateur (+5h soit 27/35 ^{ème})	1	
FILIERE ANIMATION	1	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	
CONTRACTUELS	2	
Un enseignant d'anglais	1	
Un web-master (25/35 ^{ème})	1	
TOTAL	76	2

N°1090 : DELEGATION - MARCHES A PROCEDURES ADAPTEES : Rapporteur Mr DURAND

La Loi du 17 Février 2009 a changé les règles du jeu en modifiant le 4^{ème} point de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Locales.

Cette loi permet ainsi au Conseil Municipal de charger le Maire :

« de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à prendre les décisions selon les prescriptions sus-indiquées,
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches, négociations et signatures des contrats des marchés à procédures adaptées,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°1091 : CONVENTION COMMUNE – ERDF : Rapporteur Mr AUBIN

La Commune de VILLERS SUR MER doit procéder au renforcement du poste haute tension de la rue du Commerce compte tenu de la mise en place des tennis couverts.

ERDF construit le poste haute tension et la Commune concède une servitude pour cette implantation qui est d'une surface de 11.60 m².

Ce poste est implanté sur la parcelle cadastrée section AK n°73 qui appartient à la Commune et permettra une meilleure efficacité dans la distribution électrique avec la mise en place d'un tarif jaune BT pour la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents intervenants,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°1092 : COMMUNICATION DE MONSIEUR LE MAIRE

En vertu notamment des délibérations du 14 Mars 2008 et du 28 Mars 2008, déléguant à Monsieur VAUCLIN les délégations de gestion, il est communiqué au Conseil Municipal les opérations et documents suivants :

- Mobilisation de tirage de ligne d'emprunts inscrits au budget : DEXIA : 600.000 € au 31/07/2009, durée 15 ans, taux : Euribor mensuel + 0.24 %
- Passation des marchés MAPA, notamment ceux relatifs à la publicité du 04/11/2009 ; ces marchés sont disponibles et consultables en mairie ; MAPA – Ordures ménagères saison 2010 ; MAPA maître d'œuvre « annexe du Musée » MAPA coordinateur SPS et contrôle technique « annexe du Musée » MAPA voirie
- Mise à disposition du dossier sur les risques majeurs et de sauvegarde
- Location Celloise/Les Ormes : association PN2-cerf volant,
- Loyer Bassin de Natation : Mr Romain Didier : 2.400 € par saison,
- Loyer Presbytère : Révision au 01/07/09 : 8,17 € /an,
- Loyer Casino : révision au 01/07/09 : 140.817 € /an,
- Loyer DELANGE : Révision au 01/12/09 : 2.957 € /an,

- Loyer Orange :Pylône Itinérés Eglise : Révision au 01/10/09 : 4.695,92 € par an,
- Rapport d'activités de la Communauté de Communes,
- Compte rendu du SIGAZ,
- Compte rendu de GrDF(Gaz réseau Distribution de France),

N°1093 : REGLES GENERALES - SUBVENTIONS RAVALEMENT DE FACADES :
Rapporteur Mme VINCENT

La Commune de Villers sur Mer a instauré, par délibération du Conseil Municipal du 16 Décembre 1994, une subvention pour ravalement de façades.

A ce jour, le montant attribué est de 610 € (plafonné à 10 % des travaux).

Maintenant, avec la mise en place de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager, il convient d'encourager les propriétaires qui procèdent à l'amélioration et à l'embellissement des façades des propriétés.

Dans ce cadre, une revalorisation des aides s'impose. En effet, les contraintes imposées par les règles architecturales sont plus fortes et varient selon le classement de la propriété.

PROPOSITIONS :

1) en zone ZPPAUP :

Propriétés exceptionnelles (violet)	10 % de la somme du ravalement et des travaux d'embellissement de façade plafonné à 1000 €
Propriétés remarquables (rouge)	10 % de la somme du ravalement et des travaux d'embellissement de façade plafonné à 850 €
Réfection des clôtures sur propriétés Exceptionnelles et/ou Remarquables	10 % plafonné à 350 €

2) Autres propriétés y compris hors zone ZPPAUP

Autres propriétés y compris hors ZPPAUP	10 % de la somme du ravalement et des travaux d'embellissement de façade plafonné à 650 €
---	---

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité:

- entérine les subventions individuelles et ce en fonction du tableau sus-indiqué, et après étude, sur présentation des devis puis des factures et donc exécution des travaux.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°1093 BIS : REGLES GENERALES – RAVALEMENT DE FACADES : Rapporteur
Mme VINCENT**

En complément de la délibération n°1033, il est apporté les précisions suivantes :

- Sont concernés les immeubles de plus de 25 ans d'âge à l'achèvement de la construction.

- La subvention doit porter sur la totalité du ravalement.

Les demandes partielles seront au prorata du nombre de façades.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise ces précisions
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°1094 : SUBVENTIONS RAVALEMENT DE FACADES : Rapporteur

Propriétaire : Mme LEBAILLIF Annette Adresse de l'immeuble : 14 Rue du Huit Mai Statut de l'Occupation : Résidence principale
Descriptif des travaux : Ravalement des façades : mise en œuvre de deux couches de peinture de ton pierre clair et peinture des dessous de toit
Montant des Travaux : 4350 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 435 € à Mme LEBAILLIF Annette.

Propriétaire : Mme ADAM Marie-Christine Adresse de l'immeuble : Route de Dives Statut de l'Occupation : Résidence secondaire
Descriptif des travaux : Ravalement des façades couleur ton pierre, peinture « ton blanc » sur les contours des fenêtres
Montant des Travaux : 19184,55 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 € à Mme ADAM Marie-Christine

Propriétaire : Mr CALDAGUES Christian Adresse de l'immeuble : 26 Rue Paris d'Illins « Le Petit Kid » Statut de l'Occupation : Résidence secondaire – classée rouge en ZPPAUP
Descriptif des travaux : Ravalement des façades du pavillon nettoyage des façades, mise en œuvre de deux couches de peinture et peinture des fenêtres et portes fenêtres
Montant des Travaux : 10.114 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 850 € à Mr CALDAGUES Christian.

Propriétaire : Mr JORE Etienne Adresse de l'immeuble : 8 Rue Marthe Chenal Statut de l'Occupation : Résidence secondaire
Descriptif des travaux : Ravalement des façades du pavillon, nettoyage des façades, mise en œuvre de deux couches de peinture et peinture des volets et du portail
Montant des Travaux : 7.701,74 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 € à Mr JORE Etienne

Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 45